



ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION DE LA COMMISSION DE VALIDATION DES ACQUIS PROFESSIONNELS ET PERSONNELS (VAPP)
DU DIPLÔME DE MASTER

LA PRÉSIDENTE DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code du travail, article L.6111-1 ;
Vu le code de l'éducation, article D.613-38;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant la réforme de la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 21 juillet 2022, l'arrêté du 17 avril 2023 et l'arrêté du 26 juin 2023 accréditant l'Université de Poitiers en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;
Vu l'arrêté du 27 décembre 2022 fixant la liste des écoles accréditées à délivrer un titre d'ingénieur diplômé ;
Vu la délibération n°CFVU 20231017 de la commission de la formation et de la vie universitaire du 17 octobre 2024 adoptant à l'unanimité la charte des examens 2024-2025 ;
Vu les propositions de M. Stéphane BIKIALO

ARRÊTE

Article 1 :

Les personnes dont les noms suivent sont désignées, au titre de l'année universitaire 2024-2025 en vue de constituer la Commission de Validation des Acquis Professionnels et Personnels (ou de recrutement à l'entrée au diplôme) :

DIPLÔME MASTER

MENTION Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation, Pratiques et Ingénierie de la Formation

PARCOURS Ingénierie, Médiation, E-éducation

Président(e) du Jury (Titulaire) :

Mme	Marie Hélène LAY	Professeur d'Université
-----	------------------	-------------------------

Statut

Président(e) du Jury (Suppléant(e)) :

M.	Jean François CERISIER	Professeur d'Université
----	------------------------	-------------------------

Enseignant(e)s (Titulaires):

Mme	Christine MICHEL	Professeur d'Université
Mme	Carine AILLERIE	Maître de Conférences
Mme	Hassina EL KECHAI	Maître de Conférences

Enseignants Suppléants(es) :

Mme	Mylène SANCHIZ	Maître de Conférences
M.	Andrew PETERSON	Maître de Conférences
Mme	Émilie REMOND	Maître de Conférences

Professionnels (Titulaires):

Professionnels Suppléants(es) :

Article 2 :

Le Directeur Général des Services et M. Stéphane BIKIALO sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Poitiers, le 16 Mai 2025

Pour la Présidente de
l'Université de Poitiers
et par délégation,
La Vice-Présidente Formative

La Présidente de l'Université
Virginie LAVAL

La Vice-Présidente Formative
Virginie ANCELOT